

Au regard de l'évolution des systèmes sécuritaires, comment les acteurs de la sécurité privée et publique perçoivent-ils la notion de partenariat (PPP) et comment cela impacte-t-il la mise en place de ces partenariats ?

Auteur : Maes, Hélène

Promoteur(s) : Seron, Vincent

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26509>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Transcription – Entretien 6

Interviewer : Est-ce que vous pourriez commencer par expliquer votre fonction, votre parcours professionnel, ce que vous faites aujourd'hui dans la police ?

interviewé : Oui. Actuellement, je suis directeur de la direction opérationnelle des services à la population. C'est une direction d'environ 600 hommes au sein de la police de Liège. J'ai divers services qui dépendent de ma direction, tout ce qui est gestion événements, l'ordre public qui cadre je pense parfaitement avec le sujet, renseignements généraux qui travaille avec une orientation ordre public. J'ai les motards, les différents secteurs de la zone. J'ai la TFZ qui répond à des questions particulières en matière de tout ce qui est enquête sociale, tout ce qui est aussi trafic de stupéfiants dans une certaine mesure, donc hors MPR. MPR, vous savez ce que c'est une méthode particulière de recherche. J'ai également le PAB qui est l'unité GPI 81. Les secteurs j'ai dit, nous avons le SAPV aussi, nous avons tout ce qui est intervention et PPZ, la PPB zonale. Donc voilà, un gros service, une grosse direction en effet. Mon parcours professionnel, je suis arrivé à la zone voilà deux ans et demi, ça fera trois ans au moins le 1er juillet. Auparavant, j'ai fait deux années de commandant de peloton à la cavalerie du temps de la gendarmerie, donc principalement des missions de maintien de l'ordre. Avant c'était le maintien et le rétablissement de l'ordre public, maintenant c'est la gestion négociée de l'espace public. Et puis après trois ans, je me suis dirigé vers les unités spéciales où j'ai fait chef de service et puis je suis devenu directeur opérationnel pendant 10 ans.

Interviewer : Un beau parcours ! Selon vous, quels sont les principaux éléments qui vous distinguent du secteur privé de la sécurité ?

Interviewé : Ah ça, c'est une question complexe parce que on peut l'aborder sous différents angles. Mais je pense que la première grosse distinction, c'est notre possibilité de enfin... unique... nous sommes les seuls à pouvoir utiliser la contrainte et la force légale. Donc ça, c'est un premier aspect. Maintenant, dans d'autres aspects, nous avons toute une série de missions qui sont principalement dirigées sur la voie publique et l'ordre public, si on fait référence à cette matière là en matière de gestion négociée de l'espace public. Nous avons un gros rôle à jouer qui est reconnu et le secteur privé n'a pas sa place. Enfin, je ne dis pas qu'ils n'ont pas leur place. Je dis que légalement, il n'est pas prévu qu'ils jouent le même rôle que la police et c'est sous conditions et qui sont assez contraignantes et qui restreignent quand même pas mal leur champ du possible. Je pense, pris à froid comme ça, que une autre distinction aussi, c'est dans peut-être dans la clarté de l'organisation. On retrouve ben on a une loi qui définit bien qui fait quoi et l'organisation. Je pense à cette fonctionnalité de la fonction de police pour la police locale. Je pense à toute la loi qui organise la police fédérale et qui répartit les tâches. Je pense tout ce qui est défini aussi dans le code d'instruction criminelle qui nous oblige à réagir. Voilà, je crois qu'on a beaucoup de contraintes dans plusieurs endroits, dans plusieurs domaines diversifiés où on a quelque chose à faire, où on est tenu de le faire. Que la sécurité privé ben ils organisent en fait, c'est une société qui doit faire des bénéfices. Donc leur logique, ça aussi, c'est une grosse différence. Leur logique est orientée vers le rapport coût bénéfice. Nous avons très régulièrement l'obligation de mettre des moyens. Donc nous travaillons avec une orientation de résolution de problèmes, mais il y a des fois où on va devoir intervenir avec beaucoup de moyens et nous ne sommes pas orientés vers le meilleur rendement. Nous le faisons. Pourquoi ? Parce que nous sommes des managers, donc on doit gérer un budget et donc ça cadre dans cette optique-là. Là, c'est quand même une grosse différence avec une société de gardiennage, à mon sens. Balayer comme ça à froid, je dirais que c'est à peu près tout. Peut-être encore un point en matière de gestion des ressources humaines. Il me semble que les possibilités de de spécialisation pour un membre d'une société de gardiennage sont un

peu plus restreintes parce que chez nous, à la police, nous avons quand même un spectre du possible qui est assez large. On peut très bien avoir des enquêteurs, on peut très bien avoir un agent de quartier, on peut très bien avoir un motard, on peut très bien avoir quelqu'un qui veut travailler dans un bureau à faire de l'administration, on peut avoir quelqu'un qui préfère descendre en rappel des hélicoptères, quelqu'un qui fait du cheval, qui fait.... Voilà, on a dans tous ces domaines-là notre place et une possibilité qui est offerte. On peut très bien avoir des gens qui donnent cours, qui font dans le recrutement, dans la sélection. Vous voyez qu'au sein d'une société de gardiennage, ils ont des tâches qui sont fixées par la loi et leur champ est quand même restreint, même si on voit beaucoup de sociétés de gardiennage qui développent pas mal de choses en matière de drones, certaines ont des chevaux aussi pour les patrouilles. Mais ça reste quand même, à mon sens, restreint. Mais c'est une question compliquée à froid.

Interviewer : Je comprends. Pas de souci, c'est très bien. Et puisqu'on parlait des missions, qu'est-ce que vous pensez de l'élargissement des compétences de la sécurité privée ?

Interviewé : Je pense que ça peut être une bonne chose quand elle est bien utilisée et quand elle est bien cadrée. Donc je pense que vous faites référence à la dernière... ? Donc moi je pense que ça peut apporter une plus-value. Le danger c'est que...mais ça c'est peut-être plus de la philosophie du concept policier. Le danger, c'est que on altère un peu cette notion de police. Ça rejoint un peu dans la différence. Nous sommes tenus à rendre service à la population, quel qu'il soit. Une société de gardiennage va toujours avoir le paramètre coût bénéfice. Pour avoir discuté avec de nombreux membres de société, c'est leur...la façon d'approcher les choses, ce que je peux comprendre, je ne critique pas, mais c'est une réalité que je trouve quand même que le policier a un boulot, a quelque chose à amener. On a fait il y a quelques années beaucoup d'évaluations sur le concept de community policing, donc être à l'écoute de la société, de la communauté et de faire remonter les besoins, être orienté résolution de problèmes, donc vraiment de s'intégrer dans la société et je pense qu'il faut maintenir ces efforts-là. Et il ne faut pas se dire en refilant certaines tâches au privé, l'Etat se décharge de quelque chose. Je trouve que ce serait un mauvais signal à envoyer. Alors on peut critiquer, on peut penser ce qu'on veut, mais il y a dans les missions vision, valeurs, on est très attaché à certaines valeurs et on est contrôlé régulièrement. Et ça, c'est un paramètre qui doit donner la confiance aux citoyens. Je vais vous donner un exemple. Tour Kennedy, elle prend feu. On intervient. Une fois que les pompiers ont fait leur boulot, qui est un excellent boulot, il faut le souligner, et qui n'était pas facile, le bourgmestre nous demande, à la demande des citoyens, de garder les lieux, d'être présents. On doit rentrer dans la tour pour aller fermer des portes, faire un travail de sécurisation. On aurait très bien pu charger une société privée de le faire, mais le choix a été fait sur la police et les citoyens disent parce qu'on a confiance dans la police. Donc je trouve que il faut absolument garder cette relation de confiance et je ne suis pas sûr qu'un élargissement à outrance des missions d'une société de gardiennage permettrait de garder cet équilibre-là. Est-ce que je réponds à votre question ?

interviewer : Tout à fait, pleinement.

interviewé : Par contre, ce qui ne veut pas dire que je ne veux absolument pas de l'évolution. Je trouve qu'il y a il y a du bon, je... pour travailler avec le ministère de l'Intérieur régulièrement et hier, on avait encore une réunion avec eux en matière de gardiennage, donc c'est ça m'a permis de réseauter un peu mes informations, ça tombait très bien, mais sur le déploiement sur le terrain, effectivement, je crois qu'il y a encore moyen de travailler ensemble. En respectant, je vais employer l'expression sans confusion, des genres. Donc, chacun a sa place, chacun a son cadre et on respecte ça et on travaille ça.

Interviewer : D'accord. Vous avez mentionné la confiance? Ici, on parlait de la confiance du citoyen mais que pensez-vous de cette confiance envers le secteur privé, autant du citoyen que de vous-même, du secteur public ? Est-ce qu'on peut parler de confiance ou encore de méfiance envers ce secteur?

Interviewé : C'est encore une question un peu compliquée parce que la confiance est une notion qui est déjà très difficile à délimiter et à bien cerner. Donc je dirais pour ma part que je vais faire peut-être des banalités, mais la première chose, la police, la société de gardiennage est composée d'hommes, de femmes, d'hommes avec un grand H. Je ne veux pas faire de sexisme ici. Et je pense qu'il faut miser sur ces valeurs-là, les valeurs de l'homme et le respect de l'homme. Moi, je suis assez naïf et je vais travailler relativement facilement avec des personnes, mais je pense que il faut absolument montrer qu'on puisse demander de montrer patte blanche. Je vais être un peu nuancé. Donc je crois que on a tout intérêt à dire que la sélection est très sévère, le recrutement est très sévère et que on n'ouvre pas les portes à tout vent. J'étais hier dans une réunion où on a parlé par exemple du Grand Prix de F1. Il est important qu'on ait des gens de confiance qui peuvent montrer patte blanche et dire moi j'ai été screené et je n'ai rien à me reprocher. Je n'ai pas de casserole derrière moi que je ne peux pas tirer. Et je pense que d'un côté comme de l'autre, ça c'est important. Donc la confiance envers les services de gardiennage, à partir du moment où on travaille ensemble, je veux dire, c'est si les feux verts du screening, si les feux verts d'une mission bien cadrée sont allumés. Moi, je n'ai pas de problème et il faut surtout définir qui contrôle qui. Et là, je pense que, pour les raisons que j'ai un peu évoquées auparavant, la police doit rester maître et dire là, il y a un souci et ça, on ne tolère pas ou il faut adapter ou il faut. D'accord. Et ça doit même être une cellule. La cellule du ministère de l'Intérieur devrait être renforcée à mon sens, pour donner les moyens et crédibiliser un peu le secteur. On peut tous avoir une image des sociétés de gardiennage, mais je crois qu'ils doivent pouvoir montrer patte blanche et dire voilà, on s'inscrit bien dans un cadre précis.

Interviewer : D'accord, et ça c'est pas encore suffisant à l'heure actuelle alors?

Interviewé : C'est comme dans tout, à partir du moment où vous mettez des critères coûts bénéfiques, à partir du moment où vous devez faire vivre votre société et que il faut du rendement. Parfois, on a plus facile d'ouvrir certaines portes ou d'éviter d'en fermer d'autres. Ça dépend. Ala police, on n'a pas ces ce genre de questions-là. En plus, au sein de la police, on est quand même contrôlés. On a notre propre service d'enquête interne. Il y a quand même une relation de confiance. Je ne dis pas qu'on n'a pas de pommes pourries, ce n'est pas le débat, mais il y a cette relation de confiance avec les autorités et les sociétés de gardiennage doivent encore faire un travail là-dessus, à mon sens. C'est mon avis. Donc moi, j'ai pas de problème à travailler avec les sociétés de gardiennage. Le terrain doit être bien délimité, le rôle de chacun, répartition des tâches doit être très clair et il faut que on reconnaisse que, vous savez, dans en matière de d'opérations, donc d'opérations, il y a différentes cases à remplir. On étudie ça quand on est à l'école de police ou à l'armée, etc. Et il y a un volet "se mettre aux ordres de". Voilà, c'est un peu ça. La société de gardiennage doit se mettre aux ordres de. Et là, il faut définir clairement qui.

Interviewer : Et du coup, ici, on pourrait mettre en évidence les éléments indispensables d'un bon partenariat. Ce serait une répartition claire des tâches ?

Interviewé : Déjà, je me permets. Un cadre juridique clairement défini. Je pense que on en a un qu'on peut toujours améliorer, mais on en a un. Je pense que dans la structure, avoir des

organes de contrôle qui ont la capacité de contrôler la sécurité privée... Et la police, il y a des organes de contrôle : on a le comité P, l'inspection générale, nous avons en interne nos enquêtes internes. Je pense qu'il y a pas mal d'éléments, mais un organe qui doit être en mesure de contrôler, ils sont sept. Voilà, je n'ai pas le nombre de sociétés reconnues en Belgique. Est ce qu'on ne peut pas mettre plus d'effectif pour ça, je crois qu'on aurait tout à gagner. Après, quand on regarde le premier volet, les missions sont clairement établies. On montre patte blanche au niveau des screenings, etc. Les missions sont clairement définies et le rôle de chacun l'est. Et je dis à partir de ce moment-là, je crois que les feux sont verts et il y a moyen de travailler ensemble.

Interviewer : D'accord, OK. Et l'entente sur le terrain, elle est comment?

Interviewé : Entre les policiers et les agents de gardiennage ? Alors ça dépend un peu du moment, de l'endroit et sans dévoiler des secrets, mais des choses qui me semblent logiques dans ce que je vais vous dire. Si on prend le carré où il y a pas mal de sociétés de gardiennage. Voilà, là, on travaille ensemble. Les gens se connaissent sans doute, mais il y a le côté peut être un peu plus répressif de la police qui est parfois difficile à. Le regard des sociétés de gardiennage sur la police est plutôt un côté répressif. Si on prend un service d'ordre comme Spa Francorchamps, le Grand Prix, si on prend les Ardentes, qui est un très gros service d'ordre pour la zone de police de Liège, où les services de gardiennage ont un grand rôle à jouer, là, il y a quelqu'un qui vient un peu redéfinir la donne, c'est l'organisateur. C'est...il est clairement responsabilisé par la CP 4 bis, par l'OP 41 bis, qui définit clairement que le l'organisateur il doit jouer un rôle et il doit prendre ses responsabilités. Donc il engage cet organisateur-là, les sociétés de gardiennage et il y a la police qui travaille aussi. Et là, les tâches sont clairement définies, la mission est clairement définie et il y a un périmètre bien défini qui incombe aux sociétés de gardiennage. Je veux dire que là, la relation, elle est, elle est tout autre aussi parce qu'on n'est pas là dans un endroit comme le carré qui est quand même spécifique ou dans une boîte de nuit. C'est aussi un peu particulier. Quand je parlais de la situation, il y a le contexte aussi. Vous êtes sans doute allé visiter le carré quelques fois, ce n'est pas la même chose que les Ardentes où c'est quelque chose de festif. L'ambiance avec la foule qui est aussi tout autre et c'est totalement différent. Et donc là, je veux dire que la relation est facilitée. On a aussi un espace où on se rencontre tous les jours le matin, tous les jours le soir, pour faire le point dans la gestion de l'événement Ardentes, ce qui nous force à être autour de la table. Et je dis forcer, ça ne veut pas dire qu'on a un problème, mais de facto, on y est avec une autorité bien définie qui est le responsable sécurité de la ville et l'organisateur. Et on a une mission commune, c'est que tout se passe bien. Et on travaille ensemble avec une répartition des tâches bien définie.

Interviewer : D'accord. Et ça, vous retrouvez ça un peu aussi avec la médiacité ? Je dis médiacité parce que c'est la zone.

Interviewé : Oui, c'est encore la même chose, mais encore une fois, l'événement n'est pas le même. Pourquoi ? Parce que médiacité, c'est de la routine. Si on prend les ardentes, qu'est-ce qui est le plus impactant ? C'est la mobilité, c'est les mouvements de foule et c'est le respect de Monsieur Van Pippersale, qui habite à 100 m, de pouvoir accueillir ses enfants le dimanche. Parce que le premier dimanche de juillet, c'est la tradition et c'est ça, les ardentes. Et on doit faire en sorte que les festivaliers aient passé un bon moment. Ça fera plaisir aux organisateurs. Mais on doit faire en sorte que le voisin puisse continuer à vivre normalement aussi. Donc le contexte n'est pas le même. A Belle-Île ou à Médiacité, le contexte est encore tout autre. Ils sont là plus quand ils font appel ou quand ils ont contact avec la police, c'est parce qu'il y a un problème avec un client, il y a un vol, la relation ne va pas être la même.

Interviewer : D'accord. Et la relation elle est alors meilleure quand c'est dans un cadre bien défini ?

Interviewé : Oui, ça c'est clair. On nous a cité l'exemple hier d'un membre d'une société de gardiennage sans intention délictueuse, mais fait une fouille et il prend des stupéfiants sur une personne qui, avant de rentrer dans un festival. Il conserve des stupés ou des armes, ou et après il dit voilà, j'ai tout ça. Oui, mais il y a toute une procédure. On doit savoir à qui on a, ce qui on a pris les armes. Oui, mais c'est quoi a remis ça? C'est.... Enfin, il y a plein de choses pour lesquelles les sociétés de gardiennage ne sont pas formées ou auxquelles ils ne sont pas attentifs. La police, c'est le business. On va trouver une arme, on sait ce qu'on doit faire avec. Donc je pense qu'il y a, il faut différencier, hormis le côté humain. Un homme n'étant pas un autre. Donc, hormis ce côté-là, il y a la mission, il y a le type d'événement ou le pourquoi on est là et la situation qui se passe. D'accord. Vous comprenez ce que je veux dire ? Et je veux dire, les missions, elles sont établies, OK. Le moment et ce qui se passe, c'est deux choses différentes. Une intervention aux arêtes, ce sera pas la même chose qu'une intervention médiacrité. Je mets ma main à couper que si on écoute la radio, on va entendre quoi ? Un voleur intercepté par une société de gardiennage. On va devoir aller le chercher, l'entendre. Vous voyez, c'est pas la même interaction entre les personnes.

Interviewer : Et pour rebondir sur l'exemple que vous avez donné de l'agent de gardiennage, est-ce que vous associez ça avec un manque de professionnalisation et de formation dans le secteur privé ?

interviewé : Alors moi, j'ai suivi quand j'étais à votre place, c'était un peu mon mémoire sur la violence dans les bals et c'était le développement des sociétés de gardiennage. Donc je sais qu'il y a eu un gros effort de formation. Maintenant, on peut toujours améliorer. Et pour être franc, je n'ai pas assez d'éléments pour la juger. Je me dis bien qu'on doit faire pour la saisie de certaines armes, on ne va pas aller détailler comme un policier parce que ce n'est pas son business. Et sans doute qu'on met la barrière en disant tu appelles la police, point barre. Voilà. Ça doit être ça et quelque part, ça doit être sa mission. Et si déjà il fait ça, c'est très bien. Donc oui, on peut toujours former, mais je crois que c'est aussi l'expérience, c'est aussi le retour d'expérience. On en parlait beaucoup hier dans le domaine de la gestion négociée de l'espace public. Le retour d'expérience, c'est ce qu'il y a de mieux, je trouve. On peut donner plein de formations, on peut, mais c'est dans la pratique au quotidien. Et de pouvoir avoir des forums où on dit tiens, moi j'ai été confronté à ça. T'as fait ça comment ? Moi j'ai fait comme ça. Pourquoi t'as fait ça ? Parce que moi j'ai eu.... C'est ça qui va améliorer aussi les choses. Donc un socle de formation qui est important. Tout voir, on ne saurait pas. Donc il faut bien le cadrer avec les missions, je pense. Avoir compris de des explications que ça c'est le cas. Et il faut offrir des espaces de retour d'expérience, tout comme on pourrait le faire en amont et dire on va travailler sur des exercices tabletop. Ce qui a été cité hier pour la préparation du Grand Prix, c'est que ils ont fait beaucoup de tabletop. Où les sociétés de gardiennage, on leur dit voilà, il se passe ça. Maintenant, qu'est-ce que tu fais ? Une mise en situation concrète. OK. Ça, je trouve que. Excusez-moi, on évolue fortement. Moi, je crois même chez nous, en interne, on essaie de développer ça, mais on n'a pas toujours le temps de mener à bien et à terme les projets. Je pense que ce genre d'approche de formation, les mises en situation, c'est les meilleurs moments.

Interviewer : Ok, intéressant. Et en partenariat avec la police, alors ces mises en situation?

Interviewé : Oui, chacun doit jouer dans son rôle. Et après, c'est un partenariat avec la police, avec les autorités aussi. On dit toujours l'autorité décide de, mais l'autorité derrière, c'est jamais

qu'un homme, un être humain et il doit être armé pour pouvoir faire ce qu'il veut. Donc il doit avoir la connaissance. Encore une fois, c'est le même schéma je pense, la connaissance théorique de ce qui est attendu, puis la mise en pratique. Je peux vous parler de la fouille et puis après on va faire un exercice, vous allez devoir fouiller des gens, c'est totalement différent.

Interviewer : Très bien. Et tout ça, c'est relié donc à l'échange d'informations. Quels canaux existent aujourd'hui pour échanger de l'information avec les agents de gardiennage ou les services en règle générale ?

Interviewé : Des canaux prédéfinis ? Je saurais pas vous dire. Nous, c'est par le biais de réunions, c'est des mises en place de systèmes téléphone, beaucoup par le biais pour un festival comme les Ardentes. Mais il y a le ce qu'on appelle le CC (?), le centre de commandement et de gestion de l'événement. Et c'est à ce moment-là qu'on décide des canaux et des moyens d'échange au quotidien. Ben c'est la rencontre. C'est lors des réunions de sécurité préalable à l'événement, lors de débriefing, lors de réunions de mise au point en cours d'événements.

Interviewer : Et quelles sont les limites que vous observez durant ces échanges, s'il y en a, ou des obstacles ?

Interviewé : Non, moi je ne vois pas forcément d'obstacles humains. Je vois parfois où ça peut poser un problème, c'est au niveau de la nature des informations échangées, en termes de discrétion, en termes de respect de la vie privée. Là, c'est un peu plus délicat. C'est un des plus gros obstacles que l'on a. Mais cet obstacle-là, on le rencontre aussi avec un centre 112 où le médical occupe la place à côté d'un policier et d'un pompier qui ne doivent pas tous avoir les mêmes éléments. Mais je crois que c'est le plus gros obstacle en général. Mais évidemment, le regard est un peu biaisé parce qu'on travaille souvent avec les mêmes personnes dans.... Aux Ardentes, les mêmes, on les connaît, on les retrouve dans d'autres situations. Donc, il y a une relation de confiance qui, avec Aux Ardentes, ces dernières années, il y a quand même eu deux ou trois incidents. Il a fallu réagir et fatalement, ça crée du lien aussi. Et sur le terrain, ça fonctionne bien, ça fonctionne bien. Donc les obstacles, je pense, c'est vraiment dans l'échange d'informations, dans ce qu'on peut donner, ce qui est délicat.

Interviewer : D'accord, donc c'est plus la nature que l'échange en lui-même ?

Interviewé : Je pense, oui. À la fin, on regardera pour que vous ayez contact avec mon collègue Vincent Rodes qui lui gère plus l'ordre public et qui est plus en contact encore que moi.

Interviewer : OK, merci. Quels seraient donc, bien que je pense qu'on en les a déjà un peu abordés, mais les avantages et les inconvénients que vous voyez à travailler avec les agents de gardiennage pour un événement, mais en plus dans le quotidien ?

Interviewé : Le plus gros avantage, c'est qu'on allège un peu le travail de la police et on peut s'orienter vers d'autres priorités dans certaines conditions bien définies. Je prends l'exemple de la garde de la cité administrative. Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas leur dire que le périmètre autour, actuellement c'est pas le cas, on pourrait le faire, mais c'est temps restreint, pas d'office, mais il s'occupe de la dalle par exemple, parce que tout ce qu'il y a sur la dalle, c'est la police, donc eux doivent appeler la police. Parfois, il suffit d'aller trouver Monsieur, Madame, on dit y a-t-il un problème ? Non, non, juste un différend, mais est-ce que je peux vous demander de quitter les lieux ? Voilà. Maintenant, juridiquement, est-ce que on est dans l'espace juridique ouvert ? Non. Donc peut-être un assouplissement à ce niveau-là. Les

inconvenients, donc c'est le j'avais encore fait référence à hier, je suis désolé, on s'est rendu compte que c'est souvent dans le détail. Quand on lit la loi, c'est bien fait, mais dans la réalisation du quotidien de tous les jours, pour faire une redondance volontaire, c'est moins clair quand même. Ou c'est moins facile de mettre en œuvre où on est toujours un peu borderline, je vais dire.

Interviewer : Donc il y a une marge entre la réalité et la loi, ce que prescrit la loi ?

Interviewé : Je ne sais pas s'il y a une marge. En tout cas, la loi est faite que c'est des mises en situation, le quotidien qui va permettre d'affiner et de dire si on est dans le bon ou pas.

Interviewer : D'accord. Ok. Et par rapport à... dans la littérature, on parle aussi de réticence de la part de la police - je parle de la police de manière très générale - de travailler avec la sécurité privée. Vous avez l'air de dire que les ententes se passent assez bien globalement. Mais qu'est-ce que vous en pensez de ces critiques générales de la littérature?

Interviewé : Je pense que la critique vienne de d'éléments que j'ai donnés, où parfois peut-être, allez, les le cadre légal n'est peut-être pas compris de tous et il y a parfois des dépassements ou et ça vient d'un manque de allez, je vais m'exprimer autrement. Je crois que c'est que la confiance a été une fois ou l'autre cassée. Mais je ne vois pas de souci, quand ça se passe bien, de travailler avec des personnes. On l'a vu sur les coteaux de la citadelle, ils étaient présents, nous on était présents. Chacun a son terrain de jeu bien délimité et c'est un respect. Et ceux à qui on a eu affaire à des sociétés de gardiennage ont dit « OK, ça va, c'est vous » c'est.... Je pense qu'à partir du moment où il y a quelqu'un qui veut jouer au flic alors qu'il n'est pas flic, là, ça peut poser problème et ça casse cette relation de confiance. Mais évidemment, je suis paramétré orientation résolution de problèmes et avec peut-être certains diront une forme de naïveté, mais je crois qu'il y a moyen de faire avec. Le métier dans certains lieux reste quand même particulier. On va parler franchement dans le carré, société de gardiennage, ça a toujours l'étiquette de sorteur videur comme avant. Donc ça a une étiquette très négative. Et la police doit intervenir régulièrement parce que fatalement, dans le carré, quand quelqu'un a bu et qu'il commence à chercher la bagarre, il y a parfois de la bagarre, donc on arrive toujours dans des moments chauds et de façon peut-être un peu sectaire. Et après, on doit rédiger des PV. Tout le monde ne le comprend pas, mais nous, c'est comme ça et c'est mieux pour tout le monde.

Interviewer : D'accord. Et on a parlé du fait que la société privée peut alléger un peu votre travail. Est-ce qu'on peut aller plus loin dans cette idée d'allègement ou en tout cas de soutien dans votre travail en fournissant des informations du... je ne sais pas, je vois tel type de personne qui fait telle chose, etc. ou alors ils sont dans leur place de surveillance. Est-ce qu'ils peuvent être plus utiles qu'ils ne le sont encore à présent ?

Interviewé : Oui, je pense qu'on peut les utiliser davantage comme source de renseignements, effectivement. C'est quelque chose qui est envisageable.

Interviewer : Est-ce que de manière officieuse, il existe des partenariats sur le terrain qui ne sont pas spécialement demandés par vous, par exemple, mais qui se passent concrètement? Je ne sais pas si ma question est très claire.

Interviewé : Si, je comprends bien. Je crois que s'ils le font et que ce n'est pas prévu par la loi, ils ne vont pas nous le dire. Ça j'en suis intimement convaincu. Et si ce n'est pas prévu par la Loi et nous on ne va pas leur demander. Et je pense que ça doit être la limite et la barrière à ne pas franchir. Si c'est parce que, et je veux pas verser dans le dire là, ça va être des magouilles ou le côté négatif. Je dis par principe, si il se passe quelque chose, après si on intervient, le but c'est

d'amener quelqu'un devant un juge qui est le seul à pouvoir donner un avis sur ce qui s'est passé et donner une peine. C'est très réducteur, ne vendez pas ça à votre prof, mais c'est comme ça que moi j'envisage les choses. À partir du moment où tout ça peut être retourné comme une crêpe, comme on dit ici à Liège, parce que le travail à la base n'a pas été bien fait, je dis ça ne va pas. Donc autant qu'on mette la barre sur la légalité des choses et qu'on explique les choses correctement. Mais je suis convaincu que s'ils font des trucs borderline, ils ne le disent pas et nous on ne va jamais leur demander de faire un truc borderline.

Interviewer : Que pensez-vous de l'armement des agents de gardiennage ?

Interviewé : Oui, ça par contre, je peux concevoir dans certains lieux et pour certaines missions bien spécifiques mais je crois qu'il ne faut pas aller trop loin. Je pense que le cadre fixé actuellement, moi en tout cas, me convient parfaitement et est assez clair, je crois.

Interviewer : D'accord. Donc armement, létale et non plus les sprays, matraques, etc.

Interviewé : Oui. Là, on passerait tout de suite dans l'utilisation de la contrainte et de la force. Et alors, on vient vraiment empiéter sur le camp business policier.

Interviewer : Et sur un autre axe, le terrorisme. Est-ce que vous pensez que ce phénomène est encore assez important aujourd'hui dans nos sociétés ?

Interviewé : Pourquoi vous liez le terrorisme avec le sujet ?

Interviewer : Parce que je veux voir comment la sécurité privée peut être ou pas un plus dans la lutte antiterrorisme, enfin dans la lutte contre le terrorisme.

Interviewé : Alors le terrorisme, je pense que par définition, c'est toujours un sujet. Mais le terrorisme, quel qu'il soit, je ne dis pas que c'est forcément Daesh qui va encore nous retomber dessus. Je dis que le terrorisme existe encore et continuera à faire planer un doute. Ça, c'est très clair à mon sens. Et il ne faut pas l'évacuer. Il ne faut pas dire "ça fait dix ans qu'on n'a plus rien eu, tout va bien". Non. C'est un peu comme dans le film La Haine, où à chaque étage, on se dit jusqu'ici ça va quand on chute. Mais non, je pense que par nature, le terrorisme ne se dévoilera qu'au dernier moment. Et donc ça répond à votre question de savoir si c'est toujours bien présent ? Oui, pour moi, ça l'est. Maintenant, il a pris différentes formes et il y a certaines idéologies encore qui prennent un peu plus de place qu'avant encore. Donc je ne dis pas que le seul terrorisme, c'est Daech.

Interviewer : Et par rapport au terrorisme, du coup, est-ce que vous pensez que la sécurité privée a une place dans la lutte, la prévention ?

Interviewé : Alors, dans la lutte contre le terrorisme, là je pense que ça devient fort difficile. En matière de prévention, oui. Occuper un espace public contrôlé, c'est le fondement même de leur boulot et ça évitera la mise en œuvre de moyens terroristes. Maintenant, est-ce qu'ils vont permettre de démanteler un réseau ? On en revient peut-être sur l'idée de donner une information, mais ça, c'est comme tout citoyen, comme n'importe qui. Donc je crois qu'ils ont effectivement un rôle à jouer dans en matière de prévention et de sécurisation de bâtiments, de lieux, de d'endroits et d'événements.

Interviewer : D'accord. Est-ce qu'on devrait ajouter des conditions dans leur profession ou des formations pour ajuster à cette prévention ?

Interviewé : Non. C'est une question un peu complexe parce que je ne connais pas en détail leur formation actuelle. Je vois dans les grandes lignes, mais je ne saurais pas vous détailler leur cursus complet. Je pense que il faut orienter en effet vers un check sécurité. Mais comme je le

dis, le autant quand il y a une attaque, on dit toujours que c'est une attaque, il faut rester vigilant, c'est du 360°, ça fait que la 2e attaque peut revenir de partout. Autant en matière de prévention, faut être attentif à tout et à être vigilant. Donc je crois que en dans.... dans leur nature même de contrôle, de prévention, de sécurisation des lieux. Je crois qu'ils ont assez d'éléments pour pouvoir lutter contre ça.

Interviewer : D'accord.

Interviewé : Je ne sais pas si j'ai été claire dans ce... ?

Interviewer : Si, tout à fait. Oui, clairement.

Interviewé : Mais c'est une question très intéressante, mais assez complexe.

Interviewer : Oui, oui, je comprends bien. Pas de soucis. Et donc, pour conclure de manière générale, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose par rapport à toutes ces idées de partenariat entre le public et le privé ?

Interviewé : Sur l'idée, si on quitte le scope de votre mémoire sur l'idée de gardiennage, je pense que le partenariat privé-public, on pourrait peut-être le revoir en Belgique et voir les modalités. Je fais référence surtout dans tout ce qui est marché, etc. La France aborde les choses de façon. Je crois qu'il faut demander à vos professeurs, ils sont plus à même que moi de répondre, mais de façon totalement différente. Quand on voit, c'est vraiment du partenariat privé-public pour développer certaines choses, pour développer des des moyens de lutte pour eux, ils sont beaucoup plus avancés que chez nous. Moi, je prends toujours l'exemple de ce que j'ai connu du GIGN qui travaille avec des firmes privées. Leur cadre juridique est complètement différent du nôtre. Le nôtre, on ne peut pas faire ça, sinon on dit qu'on a avantage une firme. Donc l'aspect global, un partenariat privé-public, je pense qu'il y a encore des pistes d'amélioration. Si c'est du partenariat privé-public en matière de gardiennage, je crois qu'on a de nouveaux éléments puisqu'il y a une adaptation. Autant qu'on travaille avec ces éléments-là et qu'on fasse une bonne évaluation après. Pour ça, j'insiste sur le fait qu'au niveau du ministère de l'Intérieur, c'est des gens très motivés, mais À 7, ils ne savent pas faire autant de contrôle que ce qu'ils ne ils ne le veulent. À mon sens, il faut leur demander, mais donc il y a des pistes d'amélioration. Je le répète et je résume de façon globale. Et quant au problème gardiennage, je crois que on doit se donner le temps de voir comment l'application des nouveautés se fait réellement sur le terrain.

Interviewer : D'accord. Mais vous pensez ces partenariats de manière assez positive au final ou un peu neutre ?

Interviewé : Je pense que dans certains domaines, ça doit être positif. Oui, je pense que, il ne faut pas se leurrer, l'Etat doit se réinventer. Je pense que ça passe par une amélioration de certains points. Le partenariat privé-public doit l'être.

Interviewer : Ok. Très bien. Merci pour vos réponses et votre temps.